



28 FEV 2023



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THUN-SAINT-AMAND

Séance du Vendredi 24 Février 2023

DEL N° 007/2023

Date de convocation

14 Février 2023

Date d'affichage

14 Février 2023

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	11
Pouvoirs :	2
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 24 février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Présents :

BROQUET Jean-Noël	GARCIA Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles

Absents excusés ayant donné procuration :

JOLY Denis (Pouvoir donné à BOURDON Philippe), COURTECUISSÉ Charles (Pouvoir donné à MARIE Emilie)

Absents excusés :

Néant

Absents non excusés :

CHABANE Michel, CORREA Emmanuel

Secrétaire de séance :

MARIE Emilie

Objet : ACCEPTATION DU DON DU COMITE DES FETES DE NEUF-MESNIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2242-1 à L.2242-4,
Vu le don d'un montant de 500,00 € remis par le Comité des Fêtes de NEUF-MESNIL par solidarité suite à la tornade du 23 octobre 2022,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'acceptation du don,
Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Informe :

Que suite à la remise de médaille de la commune au maire de Neuf-Mesnil le vendredi 10 février 2023, le comité des fêtes de la commune a remis un chèque de 500,00 € par solidarité à notre commune suite au passage de la tornade du 23 octobre 2022.

Demande :

Au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Remercie** le Président du Comité des Fêtes de Neuf-Mesnil et ses membres pour le geste de solidarité,
- **Décide** d'accepter le don de 500 € du comité des Fêtes de Neuf-Mesnil,
- **Dit** que cette recette sera imputée sur le compte 7713 Libéralités reçues,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents et à prendre tous actes relatifs à ce dossier,
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur Abel RADOUAN, Présidente Du Comité des Fêtes de Neuf-Mesnil, M. Jean-Michel MOYNAC, Trésorier Principal de Saint-Amand-les-Eaux et Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes en charge de l'exercice du contrôle de légalité.

Fait les jours mois et an susdits

Le Maire,



J.N. BROQUET

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL0072023
Objet :	DEL 007/2023 : ACCEPTATION DU DON DU COMITE DES FETES DE NEUF-MESNIL
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-02-24 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-215905944-20230224-DEL0072023-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20230224-DEL0072023-DE-1-1_0.xml	text/xml	891 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL 0072023.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20230224-DEL0072023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	119 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 février 2023 à 13h43min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 février 2023 à 13h43min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 février 2023 à 13h43min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 février 2023 à 13h53min26s	Reçu par le MI le 2023-02-28

